

CHALLENGE AMICAL DES « CINQ » 2025/2026

REGLEMENT

- Participation uniquement réservée **aux joueurs affiliés à l'Aile francophone de la FRBTT** ayant atteint 39 ans ACCOMPLIS à la date de l'épreuve (propagande accordée par la CPNV). Epreuve dite par « handicap »
- Équipes formées de 2 joueurs, un joueur dit « fort » avec un joueur dit « faible » : à classement égal entre 2 ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort » (tête de liste) ;
- Le tirage au sort des équipes se fera sur place dans les 48 heures avant l'épreuve en présence d'au moins un témoin d'un autre club de l'organisation générale ;
- Présence obligatoire des participants dès 8h30, tout retard ne sera pas toléré sauf accord des organisateurs ;
- Les joueurs/joueuses (classement « messieurs ») ne pourront pas être associés deux fois au cours de la compétition à un même partenaire, ni deux fois avec un joueur « NC » **pour un joueur dit « fort »**.
- Les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 11 points dans les poules de départ avec la grille handicap applicable pour la saison 2025/2026 (handicap mis en début de set). A partir du 2^{ième} tour tous les matchs se dérouleront en deux sets gagnants pour toutes les rencontres en cas d'égalité un double en deux sets gagnants sera joué pour autant que le protocole le permette.
- **a) les inscriptions sont reçues uniquement auprès Christine VOUE - 071/74.22.79 (attention pas de répondeur) ou 0499/21.98.52 – christine.voue@gmail.com dans les 2 semaines précédentes la 1^{ère} épreuve. Les inscriptions pour les épreuves suivantes seront prises à partir de l'épreuve précédente celle-ci. Une liste d'attente de « réservistes » sera établie pour pallier aux divers désistements et ce par ordre de date d'inscription rentrée ;**
- **b) tout désistement doit être annoncé dans les 72 heures, au plus tôt pour les cas sérieux non prévus (des justificatifs devront être fournis pour ces derniers cas) ;**
- **c) le club impliqué réclamera les différents frais (inscription, repas) en cas de non observance de la règle définie au point b) ;**
- **d) une suspension d'une durée de 5 épreuves avec extension au Challenge du « Sud » envers un / une joueur/joueuse pourra être proposée à la CPNV par le Comité des CINQ. La CPNV entérinera ou non cette demande : aucun recours n'est possible contre cette décision. Si récidive : sanction alourdie et le dossier remis au CPN par la CPNV ;**
- **e) il est rappelé qu'un minimum de correction et/ou de fair-play est de mise, trop de négligence et/ou un manque de savoir vivre ont été à déplorer par le passé ;**
- Un maximum de 48 joueurs sera accepté pour 6 tables au minimum ;
- Un classement général sera établi à l'issue des 5 épreuves, les points individuels pour ce classement général sont calculés sur les 4 meilleurs classements de ces différentes épreuves (la participation à au moins trois épreuves est requise pour être repris au classement général final) ;
- En cas d'ex – aequo la règle fédérale (FRBTT) sera d'application : les victoires d'abord entre les équipes classées ex – aequo uniquement, meilleure différence des matches ensuite, meilleure différence des sets ensuite, meilleure différence des points ensuite, puis l'équipe la + âgée avant tirage au sort en dernier lieu.
- Frais de participation : aux joueurs avec le repas : 18,00 € (9,00 € sans le repas), aux accompagnants (18,00 €). Important : Si un repas est prévu le soir il doit être retenu lors de l'inscription ; les personnes qui s'inscrivent et qui ne se présentent pas le jour de la compétition devront payer leur inscription et/ou repas au club organisateur sauf présentation d'un certificat ou cas de force majeure.
- Le présent règlement sera disponible dans son entièreté au début de chaque épreuve pour consultation ;
- Le fair-play est de rigueur durant toute la durée de la compétition : les membres responsables des clubs associés prendront les dispositions nécessaires dans ce domaine ;
- Responsables des clubs : Rhisnes (Olivier MARCHAL/ 0476/ 049129 ou 081/560996), Moustier (Christine VOUE/ 071/742279 ou 0499/219852), Gembloux (Camille SMETS/ 081/612263 ou 0476/756057 ou Ludovic LACROSSE/ 0497/348876) ou Claire PATERNOSTER 0474/501337), Suarlée (Claire FOLIE (0495/557715) et Rail Namur (Annick GASPARD/ 0476/753290)
- Les clubs s'engagent à inscrire un minimum de 3 joueurs/joueuses en dehors de leurs installations, une amende sera réclamée de 5,00€ par joueur à payer auprès de la coordinatrice en cas de non-respect de cette obligation.
- Il sera également interdit aux clubs faisant partie du challenge des 5 d'organiser une épreuve sportive ce même jour qu'une épreuve du challenge des 5.
- Nouveau règlement concernant le choix des dates des challenges des cinq étant une compétition amicale nous ne pouvons pas choisir la même date qu'un master ou une compétition officielle sauf si la distance entre les deux lieux est supérieure à 20 kilomètres. Si ce point n'est pas respecté une redevance de 75€ sera réclamée par le CPN.
- Un point non repris au présent règlement ou toute autre contestation est du ressort de la CPNV.
- Coordinatrice générale des challenges : Christine VOUE (071/742279 ou 0499/219852)
- Note : il y aura 3 lauréats récompensés à l'issue du classement général final pour cette 36^{ème} édition.

- LE SAMEDI 30/08/2025 : EPREUVE DE MOUSTIER DH 2025-2026 C010

- LE DIMANCHE 26/10/2025 : EPREUVE DE RHISNES DH 2025-2026 C011

- LE SAMEDI 11/04/2026: EPREUVE DE GEMBLOUX DH 2025-2026 C112

- LE SAMEDI 16/05/2026 : EPREUVE DE SUARLEE DH 2025-2026 C0113

- LE SAMEDI 23/05/2026 : EPREUVE DE RAIL NAMUR DH 2025-2026 C0114

* Epreuves reprises sous l'égide de la CPNV en collaboration avec les clubs susmentionnés.

Au nom de la CPNV, Isabelle PIETQUIN Présidente du CPNV